



HAL
open science

Validité écologique

Eric Fruchart

► **To cite this version:**

Eric Fruchart. Validité écologique. Une approche empirique du jugement humain - Nouveaux développements -, 2, 2023, Psychologie et Vie Quotidienne, 978-2-35120-626-3. hal-04176179

HAL Id: hal-04176179

<https://hal.science/hal-04176179>

Submitted on 2 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 6

Validité Ecologique

Fruchart Eric, LIPSEM, Université de Perpignan Via Domitia

Des centaines de travaux basés sur la technique des scénarios réalistes ont, comme cela a été illustré au Volume I, été conduits, visant à étudier la manière dont les humains utilisent et combinent des éléments d'information en vue d'émettre un jugement. Des règles de jugement de types fort divers ont été mises en évidence. Ces règles ont été retrouvées par des équipes différentes travaillant dans des pays différents et sur des populations différentes. Il s'agit donc de résultats robustes. On peut citer, à titre d'exemple de règle de jugement particulièrement robuste, le schéma de blâme, mis en évidence dès 1980 et systématiquement retrouvé depuis (Leon, 1980 ; Anderson, 2008).

Le schéma de blâme suggère que pour juger du degré de blâme à attribuer à une personne ayant commis un acte négatif, un observateur de cet acte (a) tient compte du degré d'intentionnalité de l'acte et de la sévérité des conséquences de cet acte et (b) intègre intentionnalité de l'acte et sévérité des conséquences de manière additive :

$$\text{Blâme} = \text{Intention} + \text{Conséquences}$$

Ce schéma est très général et a même été observé chez des enfants de cinq ans, lesquels ne sont pourtant pas censés, selon la théorie genevoise, intégrer les deux éléments d'information.

Validité Ecologique

Poser la question de la validité écologique des règles de jugement tirées d'observations obtenues à partir de scénarios réalistes revient à se demander dans quelle mesure des règles de même forme auraient été observées si des réactions réelles de personnes directement impliquées avaient été étudiées et mises en relation. Dans le cas du schéma de blâme, la question serait donc de savoir si, après avoir observé un acte dommageable réellement commis par une personne, un observateur (a) prend réellement en compte le degré d'intentionnalité de l'acte tel que ce degré peut être perçu à travers les déclarations de son auteur ou à travers d'autres indices, (b) prend réellement en compte la sévérité des conséquences de cet acte telle que celle-ci peut être évaluée en fonction des dégâts réels observés ou à travers les déclarations de la victime, et (c) combine ces deux éléments de manière strictement additive lors de l'attribution d'un degré de blâme.

Étudier à l'aide de scénarios réalistes la manière dont les personnes intègrent l'information en termes d'intention et l'information en termes de sévérité des conséquences pour juger du degré de blâme à attribuer est relativement aisé. Il suffit, comme on l'a vu dans de nombreux cas de figure traités dans le Volume I, de créer un matériel composé d'un ensemble de scénarios sur lesquels apparaissent les deux éléments d'information et une échelle de réponse. Si deux niveaux d'intentionnalité sont retenus (intention de nuire présente ou intention de nuire absente) et trois niveaux de sévérité des conséquences sont retenus (peu de conséquences, ou conséquences assez graves, ou conséquences très graves), alors il suffit de six scénarios pour épuiser l'ensemble des combinaisons deux à deux possibles.

Étudier *in situ* la manière dont les personnes intègrent l'information en termes d'intention et l'information en termes de sévérité des conséquences pour juger du degré de blâme à attribuer est beaucoup plus ardu. Il devient nécessaire de réaliser, dans la vie réelle (vie familiale, vie de travail) un grand nombre d'observations à propos de situations où un acte dommageable a été

commis et pour lesquelles on dispose (a) d'une information fiable sur le degré d'intentionnalité de l'auteur de l'acte, (b) d'une information fiable sur la sévérité des conséquences de l'acte pour la victime, et (c) d'une information fiable sur le niveau de blâme attribué par un observateur réellement impliqué dans la situation. De plus, ces situations doivent être suffisamment homogènes pour que leur regroupement en catégories ait du sens.

Comparer des résultats observés par application de la technique des scénarios réalistes et des résultats observés dans la vie quotidienne n'est pas simple. Pour pouvoir comparer directement, il est nécessaire de catégoriser les multiples observations réalisées dans la vie quotidienne en fonction conjointement des niveaux d'intention et des niveaux de sévérité des conséquences. Idéalement, il serait, dans l'exemple, nécessaire de catégoriser les multiples observations dans les six catégories correspondant aux six scénarios employés au laboratoire.

Ce processus de catégorisation ne pourra jamais qu'être approximatif (a) compte tenu de la multiplicité et de la complexité des situations réelles observées et aussi (b) compte tenu de la diversité des acteurs (agresseurs et victimes). En particulier, on peut toujours douter, dans un tel cas, de l'orthogonalité réelle des deux variables, même si toutes les précautions ont été prises pour réaliser une catégorisation adéquate. Par ailleurs, il est nécessaire de s'assurer que la mesure du niveau de blâme attribué possède bien les propriétés d'une échelle d'intervalle. Dans la plupart des cas, cette dernière contrainte est pratiquement insurmontable.

Premières Tentatives

Ces difficultés nombreuses suffisent à expliquer pourquoi très peu d'études ont tenté de mettre en relation des patrons de jugements observés par application de la technique des scénarios réalistes et des patrons de comportements observés en situation réelle. Les auteurs soucieux de démontrer la validité écologique des observations réalisées par application de la technique des scénarios réalistes ont tous adopté des approches que nous qualifieront d'indirectes (Levin et al., 1983).

Un exemple d'étude indirecte déjà ancien est celui de Lerman et Louvière (1978), lesquels avaient comparé (a) jugements d'attrait pour différents lieux d'habitat, en fonction de la taille de la ville de résidence (et des commodités offertes par celle-ci) et du temps de transport de la résidence au lieu de travail et (b) taux observés d'habitat effectif, dans ces villes, de personnes nouvellement installées et travaillant dans un lieu donné.

Dans un premier temps, des étudiants et des enseignants ont été sollicités de juger du degré d'attrait de 36 lieux d'habitats différents décrits dans des scénarios en termes (a) de taille de la ville de résidence et ses commodités (six niveaux) et (b) de temps de transport pour aller au travail (six niveaux), en employant une échelle d'attrait continue. La règle de jugement s'est révélée être une règle de type conjonctif. L'effet de la taille de la ville s'est avéré plus fort lorsque le temps de transport est court que lorsque le temps de transport est long.

Dans un second temps, la règle de jugement qui vient d'être décrite a été employée pour prédire le degré d'attrait de plusieurs villes réelles situées à la périphérie d'un complexe industriel nouvellement implanté en milieu rural. Dans un troisième temps, les degrés d'attrait calculés ont été mis en relation avec les statistiques officielles de résidence dans ces villes de travailleurs nouvellement recrutés dans ce complexe industriel. La corrélation entre les deux séries de valeurs s'est avérée être de .92. Aucun des modèles économétriques habituellement préconisés dans ce type d'étude n'a permis de prédire les lieux de résidence effectifs des travailleurs avec autant de précision que le modèle dérivé de l'analyse des jugements obtenu par application de la technique des scénarios réalistes.

Plusieurs études de ce type ont été publiées dans les années suivantes (pour une revue, voir Levin et al. 1983 ; Louvière, 1984). Ces études conduisent toutes à la conclusion que l'analyse des jugements des personnes apporte des informations valides étant donné que ces informations

de but en fin de partie a servi de point de départ à l'analyse et chaque action subséquente (remise en jeu ou non) a été notée ainsi que les circonstances de cette action (temps restant, statut numérique, score). Un pourcentage de remises en jeu rapides a été calculé pour chacune des dix-huit circonstances possibles. Ces valeurs ont été agrégées en vingt et un scores (0-20).

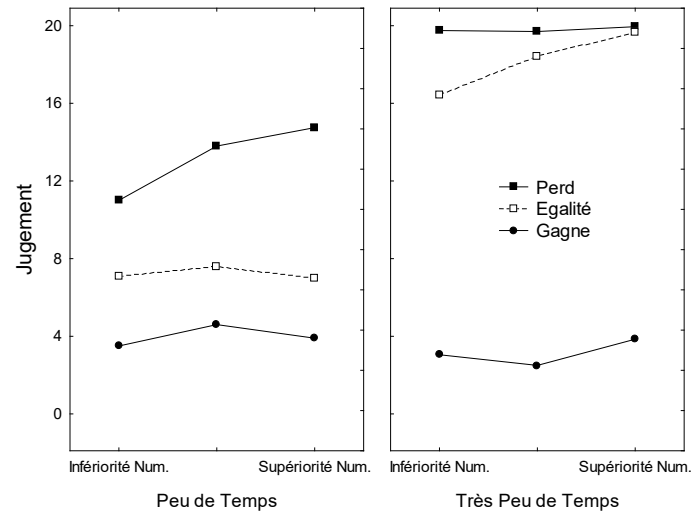


Figure 2. Les jugements en termes de fréquence d'une remise en jeu rapide ont été portés le long de l'axe vertical. Les niveaux d'infériorité ou de supériorité numérique ont été portés le long de l'axe horizontal. Le statut de gagnant ou de perdant de l'équipe apparaît en courbes. Chaque panneau correspond à un niveau de la variable Temps restant.

Comme on peut l'observer Figure 2, le patron des jugements est très différent selon que le temps restant est Court ou Très court. Lorsque le temps restant est court, la règle de jugement est de type conjonctif. Pour qu'une remise en jeu soit jugée très fréquente, il faut que l'équipe perde mais aussi qu'elle se trouve en supériorité numérique. Lorsque le temps restant est très court, par contre, la règle de jugement est une règle en tout ou rien. La remise en jeu rapide est toujours jugée fréquente sauf si l'équipe gagne.

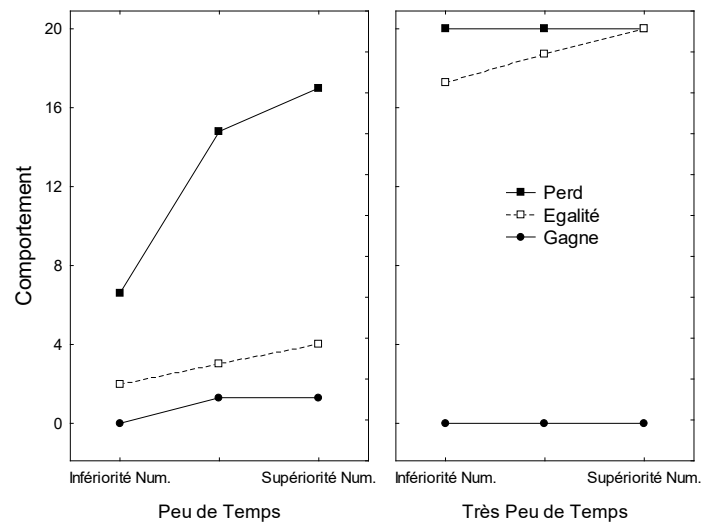


Figure 3. Les probabilités de remise en jeu rapide ont été portées le long de l'axe vertical. Les niveaux d'infériorité ou de supériorité numérique ont été portés le long de l'axe horizontal. Le statut de gagnant ou de perdant de l'équipe apparaît en courbes. Chaque panneau correspond à un niveau de la variable Temps restant.

Comme on peut l'observer Figure 3, le patron de comportements est très similaire à celui qui vient d'être décrit. À ceci près que les effets des facteurs sont ici, plus extrêmes, en particulier lorsque le temps restant est court. Le coefficient de corrélation calculé sur les deux séries de dix-huit valeurs est de .97.

Implications

Il semble possible de conclure que (a) lorsque des précautions sont prises pour s'assurer de la linéarité des échelles de réponses dans la condition jugement (emploi d'un paradigme connu pour produire des réponses linéaires) et dans la condition écologie (calcul de pourcentages de comportements d'un type déterminé), (b) lorsque des précautions sont prises pour s'assurer de la totale intelligibilité des circonstances d'observation (situations régies par des règles claires et si possible standardisées) et (c) lorsque situation de laboratoire et observation d'évènements réels portent sur les mêmes réalités (juger de la fréquence d'un comportement donné et observation de cette fréquence), alors il est possible de montrer une compatibilité raisonnable entre règle de jugement obtenue en employant une technique de scénarios réalistes et règle de jugement inférée d'observations en situations réelles.

Références

- Anderson, N. H. (2008). *Unified social cognition*. Psychology Press.
- Fruchart, E., Rulence-Pâques, P., & Mullet, E. (2007). Ecological validity test of laboratory studies on information integration. *Teorie & Modelli* [Special Issue on Functional Measurement], *12*, 281-288.
- Leon, M. (1980). Integration of intent and consequences information in children's moral judgments. In F. Wilkening, J. Becker, & T. Trabasso (Eds.), *The integration of information by children*. Lawrence Erlbaum.
- Lerman, S. R., & Louviere, J. J. (1978). On the use of direct utility assessment to identify the functional form of utility and destination choice models. *Transportation Research Record*, *673*, 78-86.
- Levin, I. P., Louviere, J. J., Schepanski, A. A., & Norman, K. L. (1983). External validity of laboratory studies of Information Integration. *Organizational Behavior and Human Performance*, *31*, 173-193.
- Louviere, J. J. (1989). *Analyzing decision-making : Metric conjoint analysis*. Sage.
- Pâques, P., Fruchart, E., Dru, V., & Mullet, E. (2005). Algebraic rules in sport decision-making. *Theory and Decision*, *58*, 387-406.